

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 9
Présents : 6
Votants : 8

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE DIX AVRIL

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 3/04/2017

Présents : SERVES Paul, VALOIS Christophe, EYDOUX Guy, LAURENT René, ROUSSIN Jean-Marie.

Excusés : FELIX Françoise (pouvoir donné à ROUSSIN Jean-Marie), SERRES Olivier (pouvoir donné à LASCOMBES Céline)

Absent : LAMBEAUX Brice

Ouverture de la séance à 20h00.

Approbation du compte-rendu du CM du 27 mars 2017 : 8 voix pour.

VOTE DES TAUX

Madame LASCOMBES fait part du travail de la Commission Finances et présente un projet de budget prévisionnel à l'équilibre équivalent à celui de 2016 : une hausse limitée des charges à caractère général (chap.011) et des charges de personnel, et parallèlement une légère hausse des bases et une baisse de la dotation forfaitaire qui se poursuit. Les investissements se focalisent un peu plus sur la voirie avec plusieurs projets, pour lesquels des choix seront faits (des projets de travaux seront le cas échéant reportés). Ce projet de budget prévisionnel 2017 tel que présenté n'appelle pas à modifier les taux d'imposition : Taxe Habitation 9.16%, Taxe Foncière bâtie 15.74%, Taxe Foncière non bâtie 53.79%. Mais les élus sont soucieux des désengagements de l'Etat et toutes les conséquences que cela peut avoir.

Le Maire propose donc aux élus le maintien des taux à ceux de l'année 2016 (rappelant que ces taux n'ont pas été modifiés depuis 2008, poursuivant la politique de son prédécesseur).

Les élus votent à l'unanimité le maintien des taux.

VOTE DES SUBVENTIONS

Les subventions ne sont pas modifiées pour cette année, hormis pour la coopérative scolaire, à moindre puisqu'il n'est pas prévu de classe découverte cette année.

Deux associations extérieures ont fait une demande de subventions, invoquant pour raison une participation d'enfants et/ou parents de la commune adhérents à ces clubs, les élus ne souhaitent pas donner une suite favorable.

Le montant total alloué aux associations est d'un montant de 4 997,75€. Voté favorable à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET GENERAL 2017

Madame le Maire soumet au conseil la proposition de budget prévisionnel à l'équilibre :

Dépenses de fonctionnement

Charges à carac. gén. (011)	118 000
Charges de personnel	177 000
Atténuation de produits	24 636
Charges gestion courante	34 000
Intérêts en cours	2 339
Charges except.	13 220
Amortissement	6 500
Virement section inv.	80 000
(à ventiler chapitre 011)	31 608
Total	487 303

Recettes de fonctionnement

Atténuation de charges	14 000
Produits des services	16 700
Impôts et taxes	251 548
Dotations et participation	49 701
Produits de gestion courante	37 500
Produit financier	240
Résultat reporté	117 614
Total	487 303

Dépenses d'investissement

Immobilisation corporelles	3 000
Opérations travaux	108 500
Cautions	600
Emprunt	24 943
Amortissements	1 400
Besoin de financ.	30 978
(à ventiler à Op. Trav.)	4 402
Total	173 823

Recettes d'investissement

Subvention voirie	12 135
Subvention Aire de Jeux	4 367
FCTA, TLE	38 443
Besoin de financ.	30 978
Amortissements	7 900
Virement de la section fonct.	80 000
Total	173 823

Le Maire informe les élus que la « charge à exceptionnelle » de 13 220€ est un remboursement pour une dotation de ce montant, sur notification de la Trésorerie, perçue par erreur l'année dernière (attribuée à une autre commune) et qui implique donc son remboursement. Madame LASCOMBES soumet ce budget prévisionnel 2017 pour délibération. Le BP 2017 est adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT 2017**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Charges à caract. gén. (011)	22 850
Atténuation de produits	7 500
Autres charges gestion courante	1 000
Amortissements	27 974
Dépenses imprévues	1 170
Virement à la Sect. Inv.	60 000
(à ventiler au 011)	70 000
Total	190 494

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Vente produits	56 600
Produits gestion courante	3 500
Transfert entre sections	1 560
Résultat reporté	128 834
Total	190 494

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Immob. Incorp.	1 500
Travaux divers eau	20 000
Travaux divers asst	20 000
Travaux Collanion	45 000
Travaux Rue de la Forge ?	50 000
Op d'ordre	1 560
A ventiler au 2051-32	2 176
Total	140 236

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Subvention Collanion	18 577
FCTVA	6 192
Transfert entre section	27 974
Virement section fonct	60 000
Résultat reporté	27 493
Total	140 236

Les élus se sont prononcés et ont voté à l'unanimité pour ce budget prévisionnel Eau et Assainissement 2017.

ECOLE

Madame LASCOMBES fait part aux élus du dernier Conseil d'école en présence de Monsieur l'IEN de Nyons. Un point sur la situation « tendue » passée a été fait, avec la volonté de toutes les parties d'aller de l'avant, dans un cadre établi prônant communication et respect de part et d'autre, favorisant l'esprit serein au sein de l'école, pour les enfants et toutes les personnes y travaillant. Un bilan des travaux faits et à faire a été dressé. Quant à l'effectif prévisionnel de la prochaine rentrée, il est pour l'heure légèrement à la baisse.

TOURNEE CANTONALE

Lors de cette tournée des Conseillers départementaux, les élus soumettent leurs projets pour 2018, pour lesquels ils solliciteront le Conseil Départemental pour une participation financière.

SDIS/COMMUNE

Le maire informe que le dossier de rétrocession est en cours de procédure au Cabinet notarial de Maître ROCHETTE-MESSIE de Nyons.

QUESTIONS DIVERSES

Collanion : après l'appel infructueux de 3 entreprises, TARRIOTTE a répondu pour les travaux de mise en protection des forages. Après avis de la commission, les élus acceptent le devis de TARRIOTTE pour un montant de 6 845 € H.T.

Travaux Voirie : plusieurs projets ont fait l'objet d'un chiffrage, pour des travaux à réaliser à court ou moyen terme. Bien qu'une enveloppe de 80 000€ ait été ouverte au budget, certains projets seront reportés. La Commission fera des propositions au prochain Conseil.

Grande salle des Fêtes Urdy : un devis pour l'installation d'un limiteur sonore a été demandé. Les élus expliquent que ce système, hormis de limiter une exposition des personnes présentes dans la salle aux décibels parfois trop élevées, il ne règlera pas les désagréments, d'usage ou au contraire liés à l'incivilité, aux abords du site. Les élus souhaitent qu'un réglage du niveau de décibels soit fait de façon à ne pas nuire aussi au côté festif attendu par les locataires de la salle. Les élus votent favorablement pour l'achat de ce matériel et installation pour 2 253, 81€ HT.

Bassins Urdy : Les bassins seront nettoyés à l'automne, nécessitant leur vidange pour 1 500€ HT et leur curage pour 1 680€ HT. Une précaution particulière sera apportée pour recueillir tortues et poissons avant de les remettre dans leur milieu après travaux.

Mairie/imprimante couleur : la petite imprimante couleur pour du travail ponctuel est hors d'usage. A la suite de ce don fait il y a plus d'une dizaine d'années, il y a lieu d'investir dans ce petit matériel, très pratique. Les élus sont favorables.

Photos du village pour commercialisation et mise en valeur du territoire de la CCEPPG: après renseignement pris auprès de l'Association des Maires, cette demande peut être acceptée pour tout ce qui est bâtiments communaux. Pour les Bouchons du rond-point, pas d'opposition. Pour la sculpture du Terroir, vu avec son créateur, Jean-Pierre MANCIP, il sera demandé qu'une mention soit apportée quant au nom de l'œuvre et son auteur lors de la commercialisation de ces images.

CCEPPG/ voies douces et ancienne voie ferrée : ce dossier a été revu par la Commission en charge à la Communauté pour un tracé modifié (notamment dans le maillage de ces 2 projets pour en faire une boucle), plus réaliste dans sa faisabilité et son coût.

SDIS/Règlement départemental de défense extérieure Contre l'Incendie : un règlement qui suscite le mécontentement des élus dans son application : responsabilité « renforcée » sur les élus, désengagement du SDIS sur les contrôles des points d'eau et réalisation d'un schéma directeur de DECI à la charge des communes... Par un courrier adressé au Président du SDIS, et copie à toutes les instances du territoire de la Drôme, le Maire a fait part de sa désapprobation.

Logement au-dessus de l'école : il se libère début juin. Priorité sera donnée aux candidatures de familles ayant des enfants qui iront à l'école de la commune.

Captages prioritaires : le cahier des clauses techniques particulières ayant recueilli toutes les informations nécessaires, en vue de l'appel d'offre de l'étude hydrogéologique du bassin versant souterrain, va être traité par la Commission pour ensuite être soumis aux services de l'Etat pour validation.

Maison de retraite de Grignan : sollicite une subvention exceptionnelle pour l'achat d'une borne musicale à destination de ses pensionnaires. Les élus estiment que c'est une question interne à l'établissement. Ils ne donnent pas suite à cette demande.

SPA de Grillon : demande subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un local de quarantaine. Egalement, c'est une question de gestion interne qui plus est est de compétence intercommunale. Pour rappel : la commune adhère à cette structure à hauteur de 255 € par an depuis 2016 (auparavant 225 € en ayant adhéré à la SPA de Piégon).

Achat d'un porte-voix : les élus favorables.

Séance levée à 22 h.